



Union nationale des affaires sociales

SNTEFP-CGT

Syndicat national travail, emploi et formation professionnelle
50 ter, rue de Malte 75011 Paris - syndicat.cgt@travail.gouv.fr
<http://www.cgt-tefp.fr>

EPIT QUOI ENCORE ? IL FAUT REpondre AUX DEMANDES DES CONTROLEURS DU TRAVAIL !

Cette année encore, l'écrasante majorité des contrôleurs du travail ont à faire face au même stress, aux mêmes interrogations quant à leur avenir à la suite de la mise en extinction de leur corps et de la réorganisation des services.

EPIT : une réforme qui ne va rien régler

Pendant les deux premières années, les dysfonctionnements se sont multipliés : disparités considérables entre départements et régions dans les formations (en particulier la première année) et dans les résultats ; collègues présélectionnés la première année qui ne l'ont pas été la seconde...

Comment ne pas être saisi – alors que l'ancienneté moyenne dans le corps est d'environ 20 ans – par le fait que les agents soient obligés de « justifier » de leur engagement professionnel passé et à venir ? C'est une profonde remise en cause de leurs qualités, de leurs qualifications professionnelles, de leur attachement à leur mission et au service public.

Cette réforme, qui tend à opposer les agents entre eux, tous corps confondus (sentiment de déqualification, agents en fin de carrière qui n'auront pas de promotion, agents de catégorie C notamment voyant leurs perspectives d'évolution de carrières encore plus rabougries) est profondément délétère.

Au lieu de revenir sur la mise en extinction du corps, au lieu d'organiser un passage massif de CT en IT comme le demande la CGT et la majorité des syndicats sur le seul critère objectif qui soit celui de l'ancienneté, la seule réponse du ministre est une réforme de l'EPIT qui risque fort de ne rien régler.

La piste retenue par l'administration serait un oral unique devant un jury de sélection. Le dossier RAEP à rédiger par l'agent serait maintenu et servirait de support pour l'oral. Bref, toujours un concours malgré le vocable « examen ».

Sans attendre que ce point ne soit débattu en comité technique ministériel (CTM), les secrétariats généraux des DIRECCTE et des UT communiquent déjà sur le sujet. Le ministre met encore une fois les agents devant le fait accompli, et participe ainsi au trouble généralisé sur le devenir des contrôleurs du travail.

Pour la CGT, un tel examen, quel que soit ses modalités d'organisation, ne répond en rien aux revendications des contrôleurs du travail, notamment celles en matière de déroulement de carrière – tout comme l'entrée dans le NES n'a pas répondu aux exigences de revalorisation indiciaire.

Le ministre doit donner des garanties aux collègues qui n'auraient pas l'EPIT !

Sur un corps comprenant un peu plus de 3 500 agents avant la mise en extinction, seuls 1 500 devraient être promus au bout de 7 ans, laissant ainsi plus de 2 000 contrôleurs du travail sur le carreau. Le compte n'y est donc pas et malgré « la pyramide des âges de notre corps et les départs naturels » avancés par le Ministre et censés « légitimer » ces chiffres (et qui surtout partent du postulat qu'il n'y aura aucun remplacement des départs), le compte n'y sera toujours pas !

A demi-mot, Joël Blondel, DRH, a confirmé le 22 janvier 2015 lors de sa venue à la DIRECCTE d'Île-de-France qu'il y aura toujours des contrôleurs du travail dans 5 ans... mais plus en section d'inspection du travail !

Bref, les contrôleurs du travail en section doivent repasser un concours humiliant pour rester sur un poste en section, ou se résigner à changer d'affectation ! Et quel sera le sort des collègues à l'emploi ou des fonctions supports, qui plus est avec la réforme territoriale ?

Aussi, la CGT est confortée dans son opposition à la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail et dans sa revendication d'un passage massif des CT en IT et d'une revalorisation substantielle de la grille actuelle.

La CGT dénonce également le remplacement progressif des contrôleurs du travail (agents relevant d'un statut particulier) par des secrétaires administratifs (corps interministériel) pour exercer les missions Travail-Emploi et les services support – surtout à l'heure où s'engage une nouvelle restructuration des services de l'Etat qui pourrait se traduire par des transferts de personnel vers les conseils régionaux.

La CGT revendique :

- la promotion massive dans les 3 ans de tous les CT qui le souhaitent, qu'ils soient affectés en section ou hors section, dans le corps de l'inspection du travail, sans examen, par ordre d'ancienneté, sans obligation de mobilité géographique et fonctionnelle et avec une formation adaptée ;
- que les contrôleurs du travail qui ne deviendraient pas IT puissent rester sur leur poste, quel qu'il soit. Le ministre doit s'engager par écrit sur ce point !
- des formations adéquates pour l'examen professionnel de passage du grade de classe normale à hors classe ;
- l'engagement de négociations pour une vraie revalorisation indiciaire pour tous les contrôleurs du travail ;
- la réouverture des postes aux concours pour les agents de catégorie C en particulier ;
- un plan massif de passage de C en B.

Elle mettra tout en œuvre pour que les personnels unis avec les syndicats qui ont rejeté le Ministère Fort puissent faire valoir leurs revendications.

Le 4 février 2015